

La constitution de l'Émirat de l'Adrar: quelques hypothèses provisoires

In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°32, 1981. pp. 37-51.

Résumé

Approche de l'histoire de l'émirat de l'Adrar mauritanien, depuis la fin du XVII^e siècle. Relations entre les tribus hassàn et les tribus « berbères » de l'Adrar et mise en place du système politique émiral. L'organisation émirale n'a pu se créer qu'en dépassant les contraintes et les règles de la segmentarité, c'est-à-dire l'idéologie et les pratiques de la parenté. La comparaison avec les formes d'organisation sociale et politique dans les tribus maghrébines est tout particulièrement fructueuse. L'étude des émirats maures nous apparaît comme une contribution à celle de l'origine et du fonctionnement d'un type particulier d'organisation étatique que l'on trouve en d'autres parties de l'aire culturelle méditerranéenne (par exemple les émirats d'Arabie) et qui a sans doute joué un rôle historique. Champ d'étude peu exploré qui nous semble susceptible d'éclairer certains pans de l'histoire de ces sociétés méditerranéennes et proche-orientales.

Abstract

Approach of the history of the Emirate of the Mauritaman Adrar, since the end of the XVIIth century. The relations between the hassàn and "Berber" tribes of the Adrar, as well as the set up of the emirial political system which could be established only by transcending the rules and constraints of segmentarity, that is to say the ideology and habits of kinship. A comparison with the political and social organization of the maghrebian tribes is particularly fruitful. A study of the Moorish emirates contributes to a general study of the origins and functioning of a peculiar sort of state organization which is to be found in other parts of the Mediterranean cultural area (the Arabian emirates for instance) and which may have been of historical importance. Few investigations have been made in this field, which may prove enlightening as concerns some parts of the history of those mediterranean and near eastern societies.

Citer ce document / Cite this document :

Bonte Pierre. La constitution de l'Émirat de l'Adrar: quelques hypothèses provisoires. In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N°32, 1981. pp. 37-51.

doi : 10.3406/remmm.1981.1918

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1981_num_32_1_1918

LA CONSTITUTION DE L'ÉMIRAT DE L'ADRAR : QUELQUES HYPOTHÈSES PROVISOIRES

par Pierre BONTE

L'Adrar, situé au Nord de la Mauritanie actuelle, se trouve ainsi au cœur du Sahara Occidental, une région riche en histoire, traversée par l'un des plus anciens axes caravaniers reliant le Maghreb au Soudan. Relativement connue durant sa période médiévale dominée par le mouvement almoravide qui rassemble les tribus du désert, l'histoire de cette région devient paradoxalement plus obscure lorsqu'on se rapproche de la période contemporaine. Cette situation tient à un long déclin dont les causes sont multiples. La diminution progressive du trafic caravanier et l'ancienneté de la présence et de la pénétration européenne (installation des Portugais à Arguin dès le XVI^e siècle) sont sans doute des facteurs essentiels.

C'est à la fin du XVII^e siècle que se constituent les premiers émirats maures dans le *gebla*, au Sud-Ouest de la Mauritanie, le long du fleuve Sénégal. La charte politique et idéologique qui préside à la constitution de ces premiers émirats (Trarza, puis Brakna) est la guerre de *šarṛ bebbā* qui voit la défaite des tribus berbères, héritières des Almoravides, par les Arabes *ḥassān* qui sont la pointe la plus avancée des migrations hilaliennes. La nature des mouvements politiques, économiques et idéologiques qui amènent la constitution des émirats est en fait beaucoup plus complexe. La forte influence européenne qui s'exerce à partir de l'embouchure du Sénégal (Saint-Louis) et de sa vallée semble avoir été un facteur décisif du déclin des tribus berbères organisatrices du commerce caravanier transsaharien que va progressivement remplacer le « commerce atlantique » et l'économie de traite. Au XVIII^e et surtout au XIX^e siècle l'organisation en émirats concerne une partie croissante de la société maure, avec les créations des émirats de l'Adrar puis du Tagant ; dans ce dernier cas le groupe au profit duquel s'organise la centralisation politique est lui-même d'origine berbère, ce qui confirme le caractère tout relatif de la distinction hiérarchique qui s'établit entre Arabes et Berbères, *ḥassān* et *znāgā*. Seules les tribus du Nord et de l'Est restent organisées sous une forme « segmentaire » ; encore celles de l'Est (Ḥodh) sont-elles fortement stratifiées et hiérarchisées.

Cette « période des émirats » est très mal connue. Or son histoire, celle des modes d'organisation sociale qui se mettent alors en place, est essentielle pour comprendre la société maure actuelle. Elle n'a été que partiellement interrompue par la conquête coloniale, d'ailleurs longue et tardive (installation en 1903 dans la *gebla*,

en 1906 au Tagant, en 1909 dans l'Adrar ; soumission définitive des tribus du Nord mauritanien en 1934). Les structures des émirats se sont autant décomposées de l'intérieur, du fait des changements économiques et sociaux induits par la colonisation, qu'elles n'ont été détruites directement par celle-ci. C'est en particulier le cas de l'Adrar où les *amir* ont connu un temps un régime de protectorat qui maintenait une partie de leurs attributions (P. Bonte, « L'émirat de l'Adrar après la conquête coloniale et la dissidence de l'amir Sidi Aḥmed (1909-1932) » à paraître dans *Journal de la Société des Africanistes*).

Même organisée sous cette forme émirale, la société maure reste aussi une société « tribale ». Les groupes humains sont répartis en fonction de leur filiation commune, réelle ou putative. La tribu *qabila* est le groupe le plus large se subdivisant en fraction et lignages souvent dénommés à partir du nom de leur fondateur. Les strates sociales très hiérarchisées sont chacune composée d'un ensemble de tribus. Au sommet on trouve les tribus *ḥassān* guerrières, le plus souvent réputées d'origine arabe. La fonction émirale est localisée dans un lignage de la tribu *ḥassān* la plus noble ; dans l'Adrar, depuis la fin du XVIII^e siècle, elle est exercée par des membres du lignage des Ahel *ætṡmān*. Viennent ensuite les tribus *zāwaya* aux statuts eux-mêmes très diversifiés (certaines ont une grande autonomie politique par rapport aux *ḥassān*), mais réunies par leur commune référence à l'Islam. Les *znāga* sont considérés comme les représentants des Berbères asservis et sont liés par différents tributs (*horma*, *ḡafer*) aux groupes politiquement dominants. Les noirs *ʿabid* esclaves ou *ḥārātīn* affranchis fournissent une main-d'œuvre domestique et sont d'autant plus nombreux que l'agriculture est importante.

La coexistence de ces différents traits – segmentarité, forte stratification sociale, centralisation politique – pose toute une série de problèmes. En fait, l'organisation politique stratifiée et centralisée qui coiffe cette organisation tribale, lignagère et segmentaire, en transforme profondément les conditions de fonctionnement. Ainsi la *qabila* est bien en apparence un groupe de filiation commune, les maures se la représentent comme telle, mais c'est en réalité une unité politique dont les éléments, souvent hétérogènes, sont fondus en fonction de leur statut politique.

Nous présenterons ici quelques hypothèses sur la constitution de cette organisation politique. Ces hypothèses sont toutes provisoires car il s'agit d'un travail de recherche en cours, susceptible d'être remanié en fonction de nouvelles données. Elles permettent néanmoins de disposer d'un premier schéma d'approche des conditions dans lesquelles a pu se constituer l'état émiral.

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE ET HUMAIN

Du fait de sa localisation saharienne, l'Adrar connaît des conditions géographiques particulières et très contraignantes. C'est une région désertique constituée en majeure partie d'ergs dunaires et de ragg caillouteux parsemés de pitons noirâtres dont

certains sont riches en minerais (fer, cuivre). L'Adrar *stricto sensu* (c'est-à-dire l'Adrar géographique beaucoup plus restreint que le territoire contrôlé politiquement par l'émirat) est un relief prononcé (plus de 800 mètres) de côtes gréseuses, mieux arrosé que les zones avoisinantes (entre 100 et 150 mm de pluies annuelles à Aṭār). Le relief favorise en outre la constitution d'un important réseau hydrographique dont les deux branches principales (wed segelīl et wed el ʿabiḍ) se perdent parfois très loin dans les sables environnants. La végétation arbustive des *wadi* a une productivité supérieure à celle des pâturages périphériques et surtout fournit des pâturages permanents. Défrichée, elle est actuellement de plus en plus remplacée par des plantations de palmiers. Ces ressources permanentes ont entraîné une densification humaine plus forte sans qu'il ne faille d'ailleurs rien exagérer : au moment de la conquête, la population de l'Adrar ne devait pas dépasser 30 000 personnes et elle plafonne à moins de 100 000, compte tenu de migrations importantes.

Une autre particularité de l'Adrar liée à sa position géographique mais d'ordre historique est sa localisation sur l'une des routes caravanières transsahariennes. Les anciens *qṣūr* de Wadān et Šingēṭī à l'Est de l'Adrar ont eu un rôle économique, politique, religieux et culturel important tant qu'ont été fréquentées ces routes. C'est encore le cas aux XVI^e, XVII^e et même au XVIII^e siècles quoique les expéditions marocaines témoignent alors de leur déclin et de la volonté maghrébine de ressaisir et réorganiser le trafic. Ces *qṣūr* continuent jusqu'alors à dominer la vie économique et politique régionale, surtout Šingēṭī dont les tribus jouent un rôle majeur dans le peuplement de la Mauritanie (idawēali, laqlāl, smāsīd).

Ce n'est pourtant pas dans cette région orientale que va se constituer l'émirat, mais dans la zone méridionale et occidentale du plateau traversée par les deux grands *wadi*, wed Segelīl et wed el ʿabiḍ. Cette région présente aux XVI^e et XVII^e siècles (et dans le sud jusqu'au début du XIX^e) des traits d'« archaïsme » accentués. Elle est occupée en partie par des Noirs (qui terminent à cette époque leurs migrations vers la vallée du Fleuve Sénégal), en partie par des « bafours », sans doute descendants d'un peuplement berbère plus ancien. Cette population est très dispersée. Elle ne plante pas de palmiers, quoiqu'elle pratique la cueillette de palmiers « sauvages » non plantés par rejets mais par le noyau et poussant dans des endroits où la nappe est proche. Elle pratique par contre des cultures irriguées à partir des sources nombreuses sur le rebord du plateau. La chasse et la cueillette sont aussi sans doute très développées. Seules des recherches archéologiques facilitées par les nombreuses traces (tombes, villages) qu'elles ont laissées permettront de mieux connaître ces populations. Un point cependant peut être considéré comme acquis : il ne s'agit pas de populations pratiquant l'Islam sunnite très orthodoxe, qui existe déjà ailleurs en Mauritanie, sous l'influence des Kūnta en particulier qui sont solidement implantés à Wadān. S'agit-il de non-musulmans ou, ce qui est plus plausible d'une autre forme d'Islam ? La question reste ouverte.

Quoi qu'il en soit, cette région est occupée, à partir du XVII^e siècle, par des groupes en provenance de Šingēṭī, les Smāsīd, qui vont diffuser la voie *qādiriyya*, créer de nouveaux *qṣūr* (Aṭār, Awjeft), répandre la plantation des palmiers. Cette installation fut sans doute plus ou moins pacifique (elle entraîne peut-être la destruction d'Azūgi, près d'Aṭār, principal centre *bafour*), mais sa dimension religieuse et

économique nous apparaît plus déterminante que sa dimension militaire. Elle entraîne une réorganisation des tribus – intégrant les anciennes populations bafours et d'autres apports divers – qui se mettent en place sous leur forme actuelle. Les *dišelli*, tribu nombreuse de planteurs de palmiers, cultivateurs de *grāyṛ* (terrains de décrue cultivés) et petits éleveurs, exercent une hégémonie politique locale.

À ce mode de vie commun à tous les habitants du plateau s'oppose la spécialisation chamelière des tribus qui parcourent les grands ergs et ragg. Ces tribus sont de plus en plus dominées par les *ḥassān* d'origine arabe qui contrôlent les pâturages du Nord (Tiris) depuis le *xv^e* siècle et se sont répandus dans les grands espaces qui s'étendent jusqu'aux rives du Sénégal. Plusieurs groupes importants émergent : *Awlād Dlim*, *Awled mbārek*, ces derniers installés un temps aux pieds des falaises de l'Adrar; des tribus *ḥassān*, installés plus au sud encore, vont constituer, au *xvii^e* siècle, les émirats du Trarza et du Brakna. Après la création de ces émirats, des groupes de *ḥassān*, originaires du Brakna et parents de ceux détenant l'émirat du Brakna, vont progressivement s'installer dans les pâturages de l'Inširi et de l'Awker. Ces tribus *jaævriya* supplantent les *Awlād m'bārek* qui partent vers l'est et repoussent vers les pâturages du nord les *Awlād dlim*.

CONSTITUTION DE L'ÉMIRAT DE L'ADRAR

La constitution de l'émirat de l'Adrar au *xviii^e* siècle va résulter de la rencontre de ces groupes *jaævriya* avec les tribus du plateau. L'histoire locale, répétant les épisodes de *šarṛ bebba*, explique la constitution de l'émirat par la défaite des tribus berbères, menées par les *idišelli* devant les arabes *jaævriya*. En fait, les conflits militaires ne sont qu'un épisode. La formation de l'émirat est le terme d'un long processus historique qui ne se terminera qu'au début du *xix^e* siècle et qui voit s'accroître l'interpénétration des groupes humains, se constituer de nouvelles tribus et se mettre en place la stratification sociale et la centralisation politique.

Dès le *xvii^e* et au début du *xviii^e* siècle, des relations diverses existaient entre les tribus *ḥassān* et les tribus « berbères » de l'Adrar. Certaines de ces relations sont belliqueuses »; la tradition rapporte une guerre ancienne entre les *Awlād mbārek* et les *idišelli*, guerre déclenchée après qu'une femme des *ḥassān* ait été maltraitée par des *idišelli* et qui se termine par la victoire de ces derniers. Mais il peut s'agir aussi d'alliances matrimoniales et politiques. Au début du *xviii^e* siècle, le principal *ših*, chef de ces groupes *ḥassān jaævriya*, *Hāmu ul Gīraf*, a épousé une femme des *idišelli* et leur fils *ʿabderrahmān* lui succèdera. Il existe d'ailleurs des groupes dont le statut est ambigu, par exemple ces *awlād gaylān Teggel* (du nom d'une montagne située au Nord d'Aṭār à proximité de laquelle ils sont installés) qui semblent constitués d'un mélange de familles « berbères », et d'autres (beaucoup moins nombreux) qui se réfèrent à une origine *ḥassān*.

À cette époque (début du *xviii^e* siècle), ces différents groupes « berbères » et

ḥassān connaissent déjà une certaine stratification économique et politique. Elle semble plus accentuée chez les *idišelli* où quelques lignages se disputaient la chefferie. Ces lignages et d'autres qui dominaient les grandes fractions de la tribu levaient des redevances sur certains groupes de statut inférieur. Cependant ce pouvoir restait très instable. Tout au long du XVIII^e siècle, de nouvelles fractions vont se détacher et continuer à alimenter le peuplement du sud de l'Adrar (par exemple les *Ahel ših ul Bakar* qui seront de fidèles alliés des *ḥassān*, par opposition aux familles dirigeantes de leur tribu). La séparation majeure entre les *idišelli* du Bāten et ceux du Dār apparaît d'ailleurs comme le résultat d'une ancienne guerre intestine. Bref, le pouvoir politique reste encore déterminé par les traits de segmentarité du système social ; il est constamment en but à la dissidence, à la fission, aux prétentions de lignées collatérales. Le phénomène est sans doute plus accentué encore chez les *ḥassān*. L'organisation actuelle des *Awlād dlīm*, caractérisée par une fission intense, la précarité des positions de pouvoir segmentaire, nous donnent sans doute une idée assez juste de ce qu'était à cette époque la nature du pouvoir des *šiiḥ ḥassān*. Les alliances matrimoniales et politiques entre tribus « berbères » et *ḥassān* intervenaient naturellement dans la compétition pour le pouvoir à l'intérieur de chaque groupe. C'est un épisode de cet ordre qui semble avoir déclenché la guerre entre *idišelli* et *jaævriya*.

Une tribu *zwāyā* du Brakna, les *Idyedyeba* est, selon la tradition, pillée par les *idišelli* et par leurs alliés *ḥassān*, les *jaævriya* rassemblés autour de *ʿabderrahmān ul hamu*. Une autre branche des *jaævriya* rassemblée autour d'un autre *ših*, *ʿeṭmān ul levḍil*, se fait le défenseur des *idyedyeba* et obtient l'aide de leurs protecteurs, les *ḥassān* du Brakna, qui sont d'ailleurs les proches parents des *jaævriya*.

Ce n'est pas ici le lieu de présenter le détail de la tradition sur ce conflit et la longue guerre qui l'a suivi. Elle se termine par la défaite des *idišelli* dont une partie s'enfuit et se réfugie au Sud, accompagnée par une partie des ancêtres des *Awlād qaylān* et par les *ḥassān* fidèles à *ʿabderrahmān*. Ce qui est par contre à retenir, c'est que l'épisode qui voit la constitution officielle de l'émirat peut s'interpréter par le jeu des conflits segmentaires de pouvoir qui correspondent à l'organisation politique de ces groupes à cette époque. Ce jeu est certes compliqué du fait qu'il existe plusieurs pôles de pouvoir tribal, des alliances qui se font et se défont entre les groupes (de même qu'une partie des *ḥassān* sont alliés aux *idišelli* contre *ʿeṭmān*, une partie des *idišelli* apparaît plus proche de celui-ci ou du moins ne participe pas aux conflits).

Des éléments de la conjoncture historique ont pu jouer pour aggraver, exacerber ces conflits segmentaires au point qu'ils aboutiront à une restructuration plus radicale de l'ordre politique. Ces éléments sont le déclin qui s'accroît du commerce caravanier, affaiblissant les tribus des *qsūret*, provoquant des troubles intérieurs (en particulier à *Wadān* où à cette époque les *Kūnta* éliminent les tribus rivales). C'est aussi la création des émirats au Sud qui crée un modèle de référence politique et idéologique, sans parler de l'intervention directe de guerriers de Brakna dans la guerre. Les conflits se développent au sein de ces sociétés tribales et segmentaires, déjà stratifiées et ayant des chefferies importantes mais dont le pouvoir restait très instable. Des factions composées d'éléments hétérogènes se constituent à l'occasion de ces luttes pour le pouvoir. Ces luttes soulignent les capacités de mobilisation plus forte des *ḥassān* que l'on peut rapprocher de leur mode de vie, l'économie chamelière, qui suscite une

maîtrise politique de l'espace plus grande, des conditions de fission et de fusion plus rapides et plus souples qui permettront une meilleure mobilisation humaine. Néanmoins, la chefferie exercée par *ætmān* (qui règne entre 1745 et 1785) ne lui donne pas encore tous les pouvoirs qui seront ceux des *amir*; ses droits politiques restent imprécis, les tribus sont à peine soumises. Il faudra encore un demi-siècle après son avènement pour que l'émirat se constitue réellement.

LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME POLITIQUE ÉMIRAL

Les conflits de succession qui suivent la mort de *ætmān* vont à la fois révéler les limites de son pouvoir et être l'occasion d'un renforcement considérable de la fonction émirale. À la mort de *ætmān*, son fils *sīdi aḥmed* est encore très jeune et c'est son frère *Iğraæa* qui obtient sa succession. Suivant la coutume du lévirat, il épouse la femme de *ætmān* et devient ainsi le parâtre de son neveu agnatique *sīdi aḥmed*.

Pour comprendre le déroulement et le dénouement de ces conflits de succession, il faut dire quelques mots de l'organisation politique du groupe dominant à la fin du règne de *ætmān*. Il est composé d'un ensemble de tribus *ḥassān* participant plus ou moins du pouvoir politique. Ce sont ces tribus qui ont constitué au XIX^e la strate politiquement dominante :

– *Awlēd æammoni*. – C'est la tribu qui participe le plus directement du pouvoir politique, dans la mesure où elle est constituée des lignages descendants d'*ætmān* et de ses collatéraux (outre *Iğraæa*, *ætmān* avait plusieurs frères, *aḥmed*, *sīdi aḥmed*, *samba*) donc le lignage émiral des *ahel ætmān*. A ce noyau s'ajoutent les descendants d'*ḥamu ul giraf* et de son fils *abdeṛḥmān*, qui ont fini par se rallier à *ætmān* (ils constitueront au XIX^e la fraction des *ahel ḥamu*). Enfin la tribu comprend aussi les descendants de groupes dont la relation généalogique au lignage émiral est plus lointaine, les *agmītrat*, mais qui jouent un rôle politique important dans la mesure où ils contrôlent de nombreux dépendants.

– *Awlēd Āksār*. – Cette tribu regroupe tous les autres lignages *jaævriya* dont la distance généalogique par rapport aux *ahel ætmān* est plus grande. Seuls quelques-uns de ces lignages auront réellement des positions de pouvoir.

– *Awlēd Qaylān*. – Cette troisième tribu *ḥassān* qui se constitue dans le courant du XVIII^e siècle a une position beaucoup plus ambiguë. Elle dispose certes d'une structure généalogique qui lie tous les membres de la tribu et les rattache au rameau *ḥassān* à un niveau généalogique plus ancien. En fait, elle est constituée d'éléments très hétérogènes, réunis autour de plusieurs lignages ayant un poids politique plus important.

Au début du XVIII^e siècle, ces lignages dominants sont les *ahel sīdī aḥmed bū vāres*, qui regroupent autour d'eux des groupes divers qui constitueront plus tard les *awlēd silla*, et les *ahel zneygi* qui dominent les groupes *torš*. Ces deux ensembles sont

composés de familles d'origines diverses, *ḥassān* ou « berbères ». Un troisième ensemble est constitué par les awlād qaylān teggel déjà cités ; le groupe est certainement le plus « berbère ». Ces fractions politiques vont intervenir de manière différente dans les conflits du milieu du XVIII^e siècle. Les ahel sīdī aḥmed bū vāres et leurs suivants, les awlād qaylān teggel et une partie des torš prennent parti pour ʿabdeḥḥrahmān. Le reste des torš prend parti pour ʿeṭmān ; un nouveau lignage de chefferie, originaire des awlād aḥmed (la tribu *ḥassān* dominant au Brakna qui épaula ʿeṭmān) rassemble les torš, il s'agit des ahel muknass. La victoire de ʿeṭmān entraîne l'exil d'une partie des awlād qaylān et se traduit à terme par un remaniement des positions de pouvoir. Troubles et dissidences continuent cependant et vont se traduire par des engagements divergents à la mort de ʿeṭmān et surtout lorsqu'un grave conflit oppose sīdī aḥmed ul ʿeṭmān à son oncle lḡraea. La situation se présente alors comme suit.

Chez les torš, les ahel ʿamar ʿardaš, de la même lignée que les ahel zneygi, anciens chefs du groupe, prennent immédiatement position pour lḡraea et lui restent fidèles contre sīdī aḥmed ul ʿeṭmān. Celui-ci voit le ralliement par contre des ahel dik (une branche des ahel muknass), sous la direction de mḥammed ul muknass.

Chez les awlād silla, les ahel sīdī aḥmed bū vāres ont été éliminés du pouvoir (ils sont devenus *tyab*, guerriers « repentis » renonçant à leur statut politique). Le nouveau chef de cette fraction est mḥammed ul būbutt.

Enfin les awlād qaylān teggel, devenus les naqmūša, sont organisés autour de mḥammed ul mḥaymmed.

L'engagement de ces trois chefs des awlād qaylān, « les trois mḥammed », en faveur de sīdī aḥmed ul ʿeṭmān va être décisive pour lui permettre d'éliminer son oncle lḡraea. Celui-ci, chassé une première fois par cette coalition des *ḥassān* de l'Adrar, meurt brutalement, laissant un pouvoir non contesté à sīdī aḥmed.

Cet engagement n'a pas été cependant sans concessions. On appelle parfois cet épisode « la réforme des trois mḥammed », pour souligner les changements majeurs qui interviennent alors. Les awlād qaylān n'ont qu'un statut inférieur parmi les *ḥassān*, en comparaison des lignées directement collatérales de l'émir, mais ils ont par contre le poids politique et militaire ; ils rassemblent le plus grand nombre d'hommes. Ils sont tentés de renforcer le pouvoir émiral aux dépens des lignages collatéraux de la lignée émirale qui revendiquent le pouvoir et l'affaiblissent. La « réforme des trois mḥammed » consiste à fixer définitivement la fonction émirale dans le lignage des ahel ʿeṭmān ; le choix du prétendant est opéré par la *jemāea* émirale, dans laquelle les awlād qaylān ont une place de choix. L'ensemble des biens et des droits liés à l'émirat sous ʿeṭmān, en particulier les redevances levées par celui-ci sur les tribus qui acceptaient sa domination, ne sont plus répartis selon les règles de l'héritage islamique entre les descendants et les collatéraux mais conservés indivis et attachés à la fonction émirale, quel que soit celui qui l'exerce. Cette réforme est déterminante dans la mesure où elle dégage la fonction politique des contraintes exercées par les rapports parentaux et segmentaires qui tendent à empêcher toute stabilisation du pouvoir. Elle constitue un *bīt el māl* attaché au pouvoir politique centralisé. Elle aboutit en définitive à transformer radicalement la nature et le fonctionnement du politique.

Les luttes pour le pouvoir dans la société tribale et segmentaire mettent en jeu des factions, c'est-à-dire en l'occurrence un rassemblement de segments lignagers et

tribaux, dans un but politique, autour d'un individu ou d'un lignage dominant. Ces factions cependant se constituent en suivant pour partie des clivages segmentaires. Pour comprendre le fonctionnement concret du factionnalisme tel qu'il a pu jouer dans une société segmentaire, le meilleur exemple est sans doute celui des *leff* maghrébins. Toute la société tribale se réorganise politiquement, selon des alliances qui s'appuient, tout en les transcendant, sur les clivages segmentaires, en deux moitiés opposées. Cette situation d'équilibre est naturellement favorisée par l'intervention de l'état (*maḥzen*), ici extérieur à la société tribale, et qui utilise cet équilibre duel pour empêcher l'émergence de positions de pouvoir qui pourraient le contester (le passage des tribus du *maḥzen* à la *siba*).

La fixation de la fonction politique dans un groupe qui échappe aux lois de la segmentarité (la fission des groupes collatéraux ne remet pas en question le pouvoir émiral) amène une transformation des mécanismes politiques. Le factionnalisme segmentaire se transforme en factionnalisme politique, se référant à cette fonction politique stabilisée qu'est le titre émiral. Cette analyse permettra de mieux comprendre la nature de ce pouvoir émiral.

Il faut d'abord noter que le choix d'un *amir* n'obéit pas à des règles précises de succession (hors l'appartenance au lignage des *ahel eṣṣmān*). Les périodes de succession sont toujours très troublées ; il faut que se mobilisent autour des prétendants des factions politiques qui regroupent les chefs de rang inférieur, *ḥassān* ou non. Généralement, ces factions se polarisent autour de deux prétendants (comme dans le cas des *leff*), ce qui traduit simplement le fait que le jeu des alliances segmentaires finit par entraîner dans la compétition l'ensemble de la société. L'accession au titre de l'un des prétendants ne met pas fin à cette compétition. Si le prétendant malheureux est tué, un autre prendra généralement la relève. Le phénomène du pouvoir, dans la société maure, est inséparable de celui de la dissidence. Seules de longues années de règne, tissant de solides liens permettant à l'*amir* de pérenniser sa faction politique, rendront son règne incontesté.

C'est l'occasion de lever une première équivoque. L'apparente instabilité de l'exercice du pouvoir émiral a poussé certains auteurs ou observateurs à considérer que c'était ce pouvoir lui-même qui était peu stable. Certes les règnes des amirs sont ponctués de coups de force, d'assassinats, de départs en dissidence, de trahisons des proches les plus fidèles, etc. Cela ne signifie cependant en rien que le pouvoir lui-même soit instable ; l'ensemble de ces événements politiques se situent dans un cadre aux règles strictement établies : l'*amir* est toujours pris chez les *ahel eṣṣmān* ; celui qui exerce le titre, quel qu'il soit, dispose de tous les droits afférents à la fonction.

Ce que nous avons appelé le factionnalisme politique, pour le distinguer du factionnalisme segmentaire, a aussi pour conséquence de susciter le développement de rapports politiques de clientèle. Le factionnalisme politique opère par le haut. Entre le prétendant ou l'*amir* et les chefs politiques qui décident de le soutenir s'instaurent des relations de redistribution de droits et de biens. Il ne s'agit pas de rapports de vassalité car le client choisit très librement son patron auquel il apporte son soutien militaire et politique en contrepartie de cette redistribution. Ces mêmes liens existent entre ce chef et ses suivants et ainsi de suite jusqu'à concerner la majeure partie de la société. Nous avons plus particulièrement étudié ce phénomène dans le cas des *Awlād Qaylān*

(P. Bonte, « Étude monographique d'une tribu, les Awlêd Qaylân » in *L'industrialisation et les populations maures du Nord de la Mauritanie. 3 - L'Adrar, société maure et migrations*, 1971, fasc. 2, ronéo). Nous avons déjà souligné le rôle que joue cette tribu dans la nomination des *amir*. Les transformations de sa structure politique au XVIII^e siècle traduisent la mouvance des situations internes de pouvoir en fonction des alliances nouées avec les *amir* et prétendants. Lorsque émerge une nouvelle chefferie, du fait de liens entretenus par une famille avec l'*amir*, elle regroupe autour d'elle des familles ou lignages rattachés autrefois à un chef dont le pouvoir a faibli. Ainsi se constitueront progressivement de nouvelles chefferies et factions politiques chez les Awlêd Qaylân : les ahel mogeya, les ahel țeggedi, les ahel țtira, etc.

Le factionnalisme politique contribue à expliquer le jeu de pouvoir au XIX^e siècle et durant la colonisation, le remodelage perpétuel des alliances et des structures tribales qu'il implique. Une autre conséquence de la stabilisation du pouvoir émiral est le phénomène de la *towba*, l'élimination des lignages collatéraux du groupe dominant, élimination non plus de la compétition pour le pouvoir, comme dans la société segmentaire, mais de leur statut politique.

La *towba* est l'acte par lequel le *ħassān* renonce à ce qui, dans la coutume guerrière, est incompatible avec l'Islam, en particulier l'extorsion de tributs aux musulmans. Le guerrier ou le groupe qui fait la *towba* va généralement se séparer des *ħassān* auxquels il était tribalement rattaché, pour se placer dans la protection d'une tribu *zwāyā*. En fait, il ne s'agit pas seulement d'une décision d'ordre religieux. L'étude plus précise des circonstances qui entourent la *towba* montre qu'il s'agit la plupart du temps d'une pression économique ou politique provenant de l'*amir* pour éliminer des lignages collatéraux, qui pourraient être dangereux pour lui. Un des premiers groupes à devenir *tyab* chez les awlêd ĩammoni est constitué des descendants de aħmed ul levđil, le frère cadet de ĩetmān et de lğraea. Ces descendants, qui étaient nombreux (onze fils), avaient pris le parti de lğraea dans le conflit qui l'opposa à sīdi aħmed. Lorsque celui-ci devint *amir*, il n'eut de cesse d'éliminer ce groupe nombreux et remuant qui dut faire la *towba* chez les idaweali de řingetī. Tout au long du XIX^e siècle, de nombreux lignages des awlêd ĩammoni et des awlêd ākřār seront amenés à faire de même. Ils contribueront à grossir la masse croissante des groupes « détribalisés » qui pourront être rassemblés en fonction de projets politiques nouveaux. Ainsi les *tyab* seront nombreux dans les mouvements confrériques qui se développent dans la deuxième partie du XIX^e siècle.

Nous venons de décrire trois aspects de la mise en place du système politique émiral : transformation du factionnalisme segmentaire en factionnalisme politique, mise en place d'un ensemble hiérarchique de relations de clientèle politique contribuant à remodeler les structures tribales, enfin élimination des lignages collatéraux du lignage dominant, accentuant la fixation du pouvoir dans un groupe donné. Un autre point important est la relation entre ce système politique émiral et la stratification économique, sociale et politique. La création du *bīt-el-mal* lie directement au titre politique l'ensemble des relations de dépendance que les luttes du début du XVIII^e siècle avaient mis sous le contrôle des ahel ĩetmān. Des *ħrūm* et *ğafēr* continuent à être levés au niveau de familles ou de lignages *ħassān* qui ont leurs propres dépendants. Cependant, la majeure partie de ces redevances vont être progressivement rassemblées

aux mains de l'*amir* et rattachées au titre. Céder le droit (*mnīha*), en prêt, de lever ces redevances est une des bases des relations de clientèle précédemment évoquées.

Nous disposons d'informations très précises sur l'origine et la nature de ces relations de dépendance. Elles permettent d'apprécier la place tenue dans la politique émirale (surtout lorsqu'il s'agit d'émirs « forts » ayant réussi à imposer sans contestation l'autorité de leur faction) par cette volonté de renforcer et d'élargir les redevances dues à l'*amir*. Nous en donnerons ici deux exemples.

Les *idišelli* battus et soumis par *ætmān* s'étaient vu imposer la *horma* et un *ḡafer* d'un chameau. Ils restaient cependant nombreux et puissants. À la mort de *ætmān*, ils tentent de refuser ces redevances, mais sont à nouveau battus par *Iḡraæa* qui les impose d'une *horma* de petit bétail supplémentaire (*šāt Iḡraæa*). Le conflit n'est pas apaisé, et une fraction entière de *idišelli* qui s'est rebellée contre *aḥmed ul ʕaydda*, le fils et successeur de *sīdi aḥmed*, est dispersée, abandonnant ses palmeraies et terrains de culture à proximité d'Aṭār (ils seront attribués aux Teyzega et aux Lagšam, deux groupes étroitement soumis à l'*amir* et écrasés de redevances). Cependant les *idišelli* continuent à mal supporter le joug de l'*amir*. Profitant de la longue période de troubles qui suit la mort de *aḥmed ul ʕaydda*, un chef de l'ancienne famille dirigeante, *šīḥ ul nwīsri* conforte son pouvoir et son prestige. Le jeu de *aḥmed ul mḥammed*, qui succède finalement après 15 ans de troubles à son grand-père *aḥmed ul ʕaydda*, est de s'appuyer sur les conflits segmentaires qui restent très forts chez les *idišelli* et sont manipulés par le pouvoir émiral. Il suscite l'opposition d'une branche collatérale, les *ahel farwi*, dont le chef, provocation ou vengeance, est assassiné. En représailles, l'*amir* fait exécuter *šīḥ ul nwīsri*, provoquant la rébellion et le départ en dissidence au Tagant de la majeure partie des *idišelli*. Ils attirent l'*amir* dans un traquenard et le tuent. C'est le début d'une longue guerre entre *jaævriya* et *idišelli*, relayée par une guerre entre Adrar et Tagant, qui se termine par la soumission des *idišelli* au nouvel *amir*, *aḥmed ul sīdi aḥmed*. Leurs redevances sont encore aggravées d'un chameau supplémentaire, non accepté par les *idišelli*, qui sera l'occasion d'un nouveau conflit avec l'*amir*, cette fois-ci après la colonisation.

Le développement du système politique émiral se traduit aussi par une certaine expansion géographique et par la prise en charge des dépendants d'autres groupes jusqu'alors non relevant de l'émirat. Cette expansion s'effectue au XIX^e siècle vers l'Est en direction des *qsūr* dont le déclin s'accroît avec celui du commerce caravanier. Il ne s'agit pas du tout d'une conquête militaire. L'influence émirale dans l'Est de l'Adrar passe par la constitution de nouvelles chefferies et fractions *awlēd qaylān*, l'infiltration de groupes *ḥassān* qui s'établissent à proximité de ces *qsūr*. Les *ahel mogeya* regroupent dans la région de *šingēṭi* des lignages d'origine *torš*, rejoints par des familles étrangères (surtout des *rgībāt*, la grande tribu nomade du Nord), qui vont constituer les *awlēd Selmun*. Plus à l'Est encore, une partie des *naqmūša* sont rassemblés autour d'une nouvelle chefferie, les *ahel teggedi*, qui nomadise dans l'Hofrat *Wadān* et a des palmeraies dans cette ville. Ces chefferies et fractions *awlēd qaylān*, très dynamiques, joueront un rôle majeur dans la constitution des fractions détenant le pouvoir émiral dans la seconde partie du XIX^e siècle.

À *Wadān* même, une fraction de la grande confédération tribale *Kūnta* (en fait, à l'origine, un mouvement confrérique qui joua un rôle majeur dans la diffusion de la

voie qadiriyya en Sahara Occidental) dominait le *qsār*. Elle était entourée de nombreuses fractions de *znāga* : Lekdādra, Twābir, Āgžāzir (ces derniers responsables en outre les Twābir (en l'occurrence le versement annuel d'une ou deux chameilles laitières Les tentatives, fructueuses, des *amir* pour faire passer sous leur coupe les Twābir – un groupe nombreux et assez riche d'éleveurs chameliers – sont l'occasion d'un long conflit qui n'est pas terminé au moment de la conquête coloniale. Chacune des deux parties, l'émir Sīdi Aḥmed d'un côté et le chef des Kūnta Sīdi ul Sīdāti de l'autre, cherche alors à s'appuyer sur les Français pour confirmer ou récupérer ses droits sur les Twābir (en l'occurrence le versement annuel d'une ou deux chameilles laitières *nāga*, par famille twābir).

Notre intention n'est pas, dans cette courte introduction à l'histoire de l'émirat de l'Adrar, de traiter de son évolution au XIX^e siècle après que la « réforme des trois mḥammed » eût réellement fondé une structure politique nouvelle. Les quelques données présentées ci-dessus illustrent cependant l'évolution politique ultérieure. La fonction émirale se renforce malgré des crises de succession souvent difficiles (en particulier à la mort de aḥmed ul ʿayyda puis, peu avant l'arrivée des Français, à la mort de aḥmed ul sīdi aḥmed. Le réseau des relations de dépendance se renforce et se centralise (l'*amir* aḥmed ul sīdi aḥmed, en conflit avec les awlād qaylān, aura même un temps la volonté de leur imposer la *horma*). La structure tribale et segmentaire est de plus en plus remaniée en fonction de l'existence d'un pouvoir politique centralisé : de nouvelles chefferies se constituent opérant une redistribution des lignages et des fractions politiques. En certaines circonstances même, ce sont de nouvelles tribus qui se constituent. Le tissu des relations tribales s'effiloche aussi du fait de la *towba*, de l'éparpillement des groupes *znāga* relevant de plusieurs suzerains. Bref la vie politique se dégage progressivement des règles de la segmentarité, de la dominance des rapports de parenté, pour se définir en fonction de l'existence d'une position de pouvoir spécifié et autonome. Nous conclurons cette communication en disant quelques mots de la nature de ce pouvoir émiral.

NATURE DU POUVOIR ÉMIRAL

Le pouvoir émiral se définit comme une organisation territoriale et administrative, comme une organisation économique, militaire et judiciaire.

1) Organisation territoriale et administrative. – L'Adrar, ce territoire parcouru par les différentes tribus regroupées au sein de l'émirat, s'identifie avec l'émirat. Cette identification s'exprime fortement dans l'idéologie. La *barka* émirale, sa bénédiction, est indispensable non seulement au bon ordre social (faire régner la paix, la justice, etc.), mais aussi un bon ordre naturel, en particulier aux pluies.

À l'intérieur de l'Adrar, il n'y a pas de territoires tribaux du point de vue du pâturage (par contre, les terrains de culture, *grāra*, et naturellement les palmeraies sont appropriées au niveau des familles ou des lignages), tout au plus des droits

d'usage fixés pour la propriété des puits. Par contre, l'accès des tribus étrangères à l'Adrar est codifié, soumis à des alliances politiques ou au versement de redevances : la *horma tamajert* pour l'accès aux pâturages, divers *gafer* concernant des caravanes qui traversent l'Adrar.

La présence de l'*amir* est symbolisée par la *ħella*, campement émiral qui peut, lorsque le pâturage est favorable, regrouper quelques centaines de tentes et qui fonctionne comme une petite « capitale » nomade. La *ħella* comprend certains des parents de l'*amir*, les chefs *ħassān* et leurs clients, en particulier ceux de la fraction regroupée autour de l'*amir*, des conseillers, forgerons, griots, les bergers des troupeaux en particulier les palefreniers qui prennent soin du troupeau de juments – animaux précieux pour la guerre (ils sont toujours de la tribu *znāga* des Lumħihat) – de certains personnages religieux des Ahel Ĥaj qui jouent le rôle de *tolba*, de maîtres d'école islamique, etc. La *ħella* se déplace régulièrement à travers l'Adrar suivant le pâturage mais aussi des impératifs politiques. Peu avant l'époque importante de la *getna* (récolte des dattes en juillet-août), l'*amir* s'installe dans *wed el ĩabid* et *wed segelīl*, en particulier à Ĥāmdūn, à l'entrée des gorges qui commandent les passes de l'Adrar ; parfois à Aĥār même, où se trouvent les *znāga* cultivateurs et planteurs de palmiers, Teyzega, aux dépens desquels la *ħella* vit pendant les deux mois de *getna*.

Du point de vue de l'administration émirale, un groupe joue un rôle important : il s'agit des *ĩabid* ahel *ĩetmān*. Cette tribu, malgré son nom (*ĩabid* = esclaves), n'a en rien un statut servile ; elle s'est constituée au XIX^e siècle à partir de quelques familles originaires du Sud qui jouent un rôle de conseillers auprès de l'*amir*. Ces familles ont été rejointes par des groupes d'origine diverse qui se sont mis sous leur protection. L'ensemble s'est donné une structure généalogique commune et s'est organisé sur un modèle tribal. Mais il s'agit surtout d'un groupe constitué en fonction de rôle politique. Ils sont les conseillers politiques de l'*amir*, jouent le rôle d'intendants de ses biens, organisent la levée des redevances. Les noms des principaux conseillers restent attachés à ceux des *amir* dont ils étaient les proches : *sīdī el-ĩabid* auprès de *sīdī aħmed ul ĩetmān*, *muħammed el ĩabid* auprès de *aħmed ul ĩaydda*, etc.

D'autres fonctions administratives sont remplies par des membres de la tribu *zwāyā* des Ahel Ĥaj qui sont surtout chargés des missions diplomatiques : organisation de *serbā* (ambassades envoyées après une guerre ou un *gāzi* pour récupérer une part du butin), messagers auprès des autres *amir*, etc.

À l'échelle de la population et bien adaptée au mode de vie pastoral et nomade dominant, se constitue ainsi une structure politique et administrative minimale.

2) Organisation économique. – Le *bīt el mal* attaché à la fonction émirale est d'abord alimenté par les nombreuses redevances centralisées aux mains de l'*amir* (comme ordre de grandeur au moment du rachat de ces redevances en 1952 ; la somme des rachats effectués auprès de l'*amir* représentait la moitié du rachat total des redevances dans l'Adrar). Ces redevances sont versées par les tribus *znāga*, en nature : animaux laitiers renouvelés annuellement, animaux de boucherie, produits des récoltes (céréales, dattes), toiles de tente, etc., bref tous les produits de consommation quotidienne qui permettent aux bénéficiaires d'être totalement « libérés » du travail productif et de se consacrer à leur fonction politique. L'*amir*, hors le troupeau de juments

gezālat utilisées pour produire des animaux de guerre, n'est pas un grand propriétaire de bétail, pas plus que les principaux chefs *ḥassān*.

Ces biens ont une triple destination : 1) l'entretien de l'*amir* et de la *ḥella*, l'organisation des guerres et des *gazw*, les luttes de prestige ostentatoire à l'occasion de la réception d'autres *amir* ; 2) l'entretien de la clientèle politique, en particulier de celle qui constitue la fraction rassemblée autour de l'*amir* ; il peut s'agir de cessions directes de biens ou plus souvent de concession de droits à lever les redevances à certains chefs *ḥassān* (concession sous forme de prêts, *mnīha*) ; 3) enfin, la redistribution au sein du lignage émiral des *ahel eṣṣmān*.

L'émirat dispose d'autres sources de revenus : les droits sur les caravanes traversant l'Adrar (droits levés aussi en nature), une part du butin, les amendes qu'il inflige, etc. Il dispose enfin de biens qui sont attachés au titre : maisons à Aṭār, palmeraies à Ḥāmdūn, etc.

3) Organisation militaire. – L'*amir* est responsable de la mobilisation et il mène les guerriers de l'Adrar. Cette organisation n'est en rien rigide. Les différentes tribus *ḥassān* continuent à mener des expéditions pour leur compte. Il n'y a pas de notion d'un service militaire. L'*amir* rassemble d'abord les guerriers de sa fraction politique et doit souvent combattre les dissidents de la faction qui lui est opposée, alliés à ses ennemis de l'extérieur. Lorsque la mobilisation prend un tour plus général, par exemple lors des guerres menées contre l'*amir* Bekkar du Tagant par l'*amir* aḥmed ul sīdi aḥmed, les troupes de l'Adrar sont organisées en trois masses, les deux ailes sont tenues respectivement par les *jāṣavriya* et les *awlēd qaylān*, au centre se tiennent l'*amir*, sa suite et les *ṣabid ahel eṣṣmān*.

Lorsqu'il participe aux combats, l'*amir* reçoit 1/3 du butin ; lorsqu'il n'est pas présent, une part égale à celle de tous les participants lui est réservée. Il a aussi la charge d'organiser les *ṣerbā* et de négocier les alliances politiques.

4) Organisation judiciaire. – De manière générale, l'*amir* est responsable de l'exercice de la justice par les *qādi* et de l'exécution de leurs jugements. Mais il n'intervient pas dans leur nomination, ni dans le déroulement de cette justice.

Par contre, il intervient plus directement dans les conflits territoriaux et segmentaires. Ainsi en cas de conflits de pâturages ou de revendications sur les terrains de culture, il peut infliger aux parties des amendes *tiwānīn* et imposer de force une solution. Dans le même ordre d'idées, il intervient dans le règlement et le versement de la *diya*. Celle-ci reste bien sûr une affaire privée, mais qui met en œuvre des alliances politiques que peut manipuler l'*amir*. Il reçoit d'ailleurs une part symbolique de ces *diya*.

CONCLUSION

Ces quelques hypothèses – très provisoires, répétons-le – sur la constitution et les premiers développements de l'émirat de l'Adrar montrent, nous l'espérons, l'intérêt de l'étude. Il s'agit de comprendre la manière dont une organisation politique étatique

se constitue sur les bases d'une société lignagère, segmentaire et tribale et en modifie les principes de fonctionnement. L'organisation émirale devient un facteur essentiel de la dynamique politique. Nous en avons vu quelques exemples : la *towba*, la transformation du factionnalisme segmentaire en un factionnalisme politique, le développement du clientélisme, l'intervention des *amir* pour perpétuer les conflits segmentaires dans les groupes dominés et mieux les asservir, etc. Même si les groupes continuent à se représenter dans une structure généalogique, sous une forme tribale, ces tribus apparaissent de plus en plus exclusivement comme des unités politiques (*awlēd qaylān*, *ʿabid ahel ʿetmān* par exemple).

D'un point de vue comparatif, cette étude nous semble en outre avoir un double intérêt.

D'une part elle re-situe la société maure et son histoire dans un cadre beaucoup plus méditerranéen qu'africain. La comparaison avec les formes d'organisation sociale et politique dans les tribus maghrébines est tout particulièrement fructueuse. Nous avons posé déjà quelques jalons de cette analyse à propos des *leff*, du factionnalisme segmentaire et du factionnalisme politique. La société maure non intégrée dans un état central qui tente de bloquer la dynamique politique des tribus permet de mieux comprendre l'aboutissement possible de cette dynamique : la constitution de structures politiques centralisées, étatiques. La prise en compte de cette dynamique rend inopérants les démonstrations et les développements théoriques de ceux qui, suivant E. Gellner, ont construit, sur les caractères conjoncturels propres aux sociétés maghrébines et surtout aux sociétés tribales marocaines (leur intégration à un état centralisé extérieur aux tribus), une théorie structurelle de la segmentarité, voire une théorie de l'organisation sociale.

D'autre part, l'étude des émirats maures nous apparaît comme une contribution à celle de l'origine et du fonctionnement d'un type particulier d'organisation étatique que l'on trouve en d'autres parties de l'aire culturelle méditerranéenne (par exemple, les émirats d'Arabie), et qui a sans doute joué un rôle historique. L'organisation émirale n'a pu se créer qu'en dépassant les contraintes et les règles de la segmentarité, c'est-à-dire l'idéologie et les pratiques de la parenté. C'est le sens de l'intervention des *Awlēd Qaylān*, de la « réforme des trois *mḥammed* », qui dégagent la fonction émirale des règles de transmission parentales et lignagères pour l'associer à un titre exclusivement politique. Les rares études consacrées aux émirats d'Arabie montrent des processus analogues de constitution de l'état, mais suivant des mécanismes historiques différents. Rosenfeld a souligné le rôle des clientèles d'esclaves égyptiens *mamluk* dans la constitution des émirats du nord de l'Arabie. En d'autres cas, c'est une mobilisation religieuse qui va favoriser le dépassement des règles de la segmentarité et permettre de construire une organisation étatique au-dessus du système tribal (par exemple, le mouvement *Wahhabite* à l'origine de la formation de l'Arabie saoudite). Ces différentes formes historiques représentent un champ d'étude peu exploré, qui nous semble susceptible d'éclairer certains pans de l'histoire de ces sociétés méditerranéennes et proche-orientales.

NOTES : Cet article reprend une communication présentée en février 1980 au séminaire du GIS, Maison de la Méditerranée, puis devant l'Association des amis de l'Abbaye de Sénanque. Il s'agit d'une recherche en cours – nous nous trouvons sur le terrain jusqu'en novembre 1981 – susceptible de nouveaux développements. C'est pourquoi nous avons gardé dans l'exposé la forme de la communication orale sans appareil critique de notes.

Résumé

Approche de l'histoire de l'émirat de l'Adrar mauritanien, depuis la fin du XVII^e siècle. Relations entre les tribus *hassân* et les tribus « berbères » de l'Adrar et mise en place du système politique émiral. L'organisation émirale n'a pu se créer qu'en dépassant les contraintes et les règles de la segmentarité, c'est-à-dire l'idéologie et les pratiques de la parenté. La comparaison avec les formes d'organisation sociale et politique dans les tribus maghrébines est tout particulièrement fructueuse. L'étude des émirats maures nous apparaît comme une contribution à celle de l'origine et du fonctionnement d'un type particulier d'organisation étatique que l'on trouve en d'autres parties de l'aire culturelle méditerranéenne (par exemple les émirats d'Arabie) et qui a sans doute joué un rôle historique. Champ d'étude peu exploré qui nous semble susceptible d'éclairer certains pans de l'histoire de ces sociétés méditerranéennes et proche-orientales.

Abstract

Approach of the history of the Emirate of the Mauritanian Adrar, since the end of the XVIIth century. The relations between the *hassân* and "Berber" tribes of the Adrar, as well as the set up of the emiral political system which could be established only by transcending the rules and constraints of segmentarity, that is to say the ideology and habits of kinship. A comparison with the political and social organization of the maghrebian tribes is particularly fruitful. A study of the Moorish emirates contributes to a general study of the origins and functioning of a peculiar sort of state organization which is to be found in other parts of the Mediterranean cultural area (the Arabian emirates for instance) and which may have been of historical importance. Few investigations have been made in this field, which may prove enlightening as concerns some parts of the history of those mediterranean and near eastern societies.